



## Fumeurs au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 avril 2004

---

Bonjour,

Je suis enceinte de 6 mois salariée d'une entreprise où le PDG fume le cigare impunément dans tous les bureaux où ils passe. L'immeuble dans lequel nous travaillons est interdit au fumeur mais à l'exemple de mon PDG plusieurs employés fument sans respect des autres ni de moi qui suis enceinte. Personne n'ose rien dire de peur d'être licencié pour autres motifs !

Que dois-je faire car la situation est insupportable ?

En vous remerciant

Cordialement

### Réponse :

Si vous ne craignez pas que l'on vous soupçonne de nous avoir mandatés pour le faire, DNF peut intervenir de façon amiable et promettre des mesures de rétorsion si cette mise en garde n'est pas suivie d'effets.

Il est cependant plus logique que la démarche soit initiée par des salariés pour obtenir le respect du code du travail et du code de la santé publique. Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose. Quand vous aurez choisi votre moyen d'action, revenez vers nous.